



Droit et changement social

**UMR 6297 - CNRS
Université de Nantes**

Séminaire 2013

2014

*Faculté de droit
& MSH Ange Guépin*

Renseignements

02 40 48 39 58

katia.barragan@univ-nantes.fr

Lundi 31 mars à 14 h

(Faculté de Droit)

Alistair Cole,

Professeur à l'Université de Cardiff
(Royaume-Uni), Résident au
Collegium de Lyon (2014)

La réforme des institutions locales : une approche comparée France – Royaume-Uni

Comment comparer la réforme des institutions locales en France et au Royaume-Uni ? Dans l'expression du défunt Vincent Wright, les comparaisons franco-britanniques "soulèvent des similitudes remarquables et des différences inéluctables". Dans une perspective pluridisciplinaire, cette communication propose une grille centrée autour de trois niveaux d'analyse comparée : le niveau macro de l'Etat (dans un contexte de gouvernance multi-niveaux), le niveau méso niveau des administrations publiques régionales et locales, et le niveau micro des interactions concrètes. Trois échelles, donc, dans trois espaces temporels : le temps long (l'évolution de l'Etat), le temps moyen (les trente années de la décentralisation en France et de la recentralisation en Angleterre) et le temps court (le bilan des années Hollande/Cameron). La décentralisation en France est comprise comme un processus itératif d'apprentissage institutionnel, de renforcement de capacités politiques et cognitives, de l'acquis d'expertise et de la pratique de l'expérimentation. Mais ce bilan globalement positif risque d'être mis à mal par une crise économique et une incapacité à remettre en question (y compris dans le processus français dit de « l'Acte 3 »), un millefeuille institutionnel qui structure la compétition territoriale. Après trente ans de recentralisation, l'Angleterre (la nation la plus peuplée du Royaume-Uni) n'est plus le pays des libertés locales ; à certains égards, cependant, le gouvernement Cameron a renforcé les autonomies locales. Le Royaume-Uni ne se résume pas à l'Angleterre. L'organisation territoriale du Royaume-Uni est plus que jamais à géométrie variable. Plus d'une décennie après les lois de dévolution, il existe au Royaume-Uni : une nation avec une tentation indépendantiste (l'Ecosse) ; une autre nation avec un degré élevé d'autonomie (le Pays de Galles), des arrangements consociationalistes en Irlande du Nord et une grande nation – l'Angleterre – où la greffe régionale ne prend pas et où les libertés locales sont des plus restreintes.

Faculté de droit :

Salle du conseil
Chemin de la Censive du
Terre - BP 81307
44313 Nantes Cedex 3

